

Améliorer la retraite des femmes ne serait que justice !

Les inégalités entre les hommes et les femmes au cours de la carrière professionnelle ont pour conséquences directes des inégalités dans le niveau de retraite.

Les inégalités s'accumulent au cours de la vie professionnelle :

- ➔ les interruptions d'activité liées aux enfants concernent avant tout les mères ;
- ➔ Les femmes sont plus frappées par le chômage que les hommes ;
- ➔ les emplois à temps partiel sont très majoritairement occupés par des femmes ;
- ➔ les écarts de salaire perdurent : le revenu salarial moyen des femmes est inférieur de 26% à celui des hommes ;
- ➔ leurs conditions de travail ne sont pas meilleures que celles des hommes ;
- ➔ une précarité plus grande : les deux tiers des salariés à bas salaires sont des femmes ;
- ➔ la répartition inégale des tâches domestiques au sein du couple est l'un des principaux facteurs d'écart entre les carrières des femmes et les carrières des hommes.

Conséquences sur les retraites :

- ➔ en 2004, seulement 44 % des femmes retraitées avaient validé une carrière complète contre 86 % des hommes ;
- ➔ en 2005, les femmes disposaient d'un montant de pension de base inférieur de 23 % et 60 % des allocataires du minimum vieillesse (708,95 euros) sont des femmes.

La réforme en discussion ne doit pas constituer une régression supplémentaire pour les retraites des femmes.

La réforme de 1993 avec le calcul sur vingt-cinq meilleures années au lieu de dix et l'indexation sur les prix et non sur les salaires touche particulièrement les femmes qui cumulent bas salaire, chômage et temps partiel subi.

Celle de 2003 a amplifié le phénomène en accroissant le nombre de trimestres nécessaires pour une retraite à taux plein, elle a instauré dans le public et a maintenu dans le privé, un système de décote qui pénalise de manière disproportionnée les carrières incomplètes.

Les avantages familiaux ont donc un rôle déterminant pour compenser les inégalités dans le montant des retraites des femmes : neuf femmes sur dix parties à la retraite en 2005 ont bénéficié d'avantages familiaux qui leur apportent en moyenne un supplément de pension de 30 %.

Il ne peut pas être question de les supprimer puisqu'ils servent à compenser les inégalités dans le travail qui existent toujours.

La notion d'égalité ne doit pas être utilisée pour tirer vers le bas les acquis sociaux.

La CGT propose :

- ➔ combattre les inégalités de genre à la source (mixité des formations des filles et des garçons et des filières professionnelles, salaires, qualité de l'emploi, politiques de recrutement, accès aux responsabilités, organisation du travail...) le gouvernement doit prendre, maintenant, les sanctions financières promises en novembre 2007 et donner l'exemple dans la fonction publique ;
 - ➔ porter le Smic à 1 600 euros brut, pour un salarié sans qualification et reconnaître toutes les qualifications ;
 - ➔ réduire le temps de travail et la précarité (pas de travail du dimanche partout où cela n'est pas absolument indispensable aux besoins de la population, passage des temps partiels imposés à des contrats à temps plein..)
 - ➔ le droit à une retraite pour toutes et tous les salariés dès l'âge de 60 ans avec les moyens de vivre dignement : au minimum 75 % du salaire de référence pour une carrière complète prenant en compte les périodes de recherche d'emploi et d'études ;
 - ➔ aucune pension inférieure au Smic, 1600 euros, pour une carrière complète ;
 - ➔ départ anticipé à taux plein pour les salariés ayant exercé des travaux pénibles ou astreignants ;
 - ➔ le retour au niveau précédent de la Majoration de Durée d'Assurance ou la bonification pour enfants, tant que les écarts de salaires entre les femmes et les hommes ne seront pas éliminés, la suppression des écarts de rémunération que la loi exige avant le 31 décembre 2010, l'amélioration de l'articulation entre vie professionnelle et vie familiale, l'accueil des jeunes enfants et l'octroi de droits aux mères et aux pères pour accomplir leur rôle commun d'éducation.
- Pour que le rendez-vous 2010 apporte des solutions durables garantissant un haut niveau de pensions aux femmes et aux hommes :**

L'avenir des retraites est un choix de société. Il concerne toutes les générations. Toutes les femmes et tous les hommes doivent prendre toute leur place dans ce débat et doivent se mobiliser le 24 juin 2010

les femmes ont toutes les raisons de choisir cette date pour réclamer à nouveau leurs droits.

Bulletin de contact et de syndicalisation

Je souhaite :

prendre contact

me syndiquer

Tél. :

NOM : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Courriel :

Age : Profession :

Entreprise (nom et adresse) :



Bulletin à remettre à un militant de votre connaissance ou à renvoyer à La CGT, espace Vie syndicale, case 5-1, 263 rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex, téléphone : 01 48 18 84 72, fax : 01 48 51 51 80, courriel : orga@cgt.fr.